

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

- Demande d'autorisation environnementale en vue de la reprise et l'extension d'une carrière de sables et graviers

par la société **CARRIERES FROMANT**
au lieu-dit « Le Cumin » sur la commune de à Saint-Bonnet de-Chavagne
Siège social : 295 route des Carrières à Auberives-en-Royans

Par arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2023-08-02 du 03 août 2023 une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 18 septembre 2023 à 14h au vendredi 20 octobre à 17h.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette enquête est :

- une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus. Le préfet de l'Isère est l'autorité compétente pour prendre la décision.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant notamment une étude d'impact , un avis de l'Autorité environnementale ainsi que le mémoire en réponse de l'exploitant

- **en mairie de Saint-Bonnet-de-Chavagne, siège de l'enquête**, sur support papier aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie.
- **sur le site internet à l'adresse suivante** : www.isere.gouv.fr (<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques>)
- **sur un poste informatique** accessible gratuitement au sein de la mairie de Saint-Bonnet-de-Chavagne aux jours et horaires habituels d'ouverture au public

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- **sur le registre d'enquête**, mis à la disposition du public en mairie de Saint-Bonnet-de-Chavagne.
- **par courriel** à l'adresse suivante : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr jusqu'au vendredi 20 octobre 2023 à 17h.
- **par voie postale** à la mairie de Saint-Bonnet-de-Chavagne, siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition du public à la mairie de Saint-Bonnet-de-Chavagne, siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'État en Isère : www.isere.gouv.fr (cf. lien supra)

Le commissaire enquêteur, M. André AUBANEL, agriculteur, recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de Saint-Bonnet-de-Chavagne, aux jours et heures suivants, et dans le respect du protocole sanitaire en vigueur :

- lundi 18 septembre 2023 de 14h à 17h
- mardi 10 octobre 2023 de 14h à 17 h
- vendredi 20 octobre 2023 de 14h à 17h

M. Henri VIGIER, ingénieur agronome retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, remplacera le commissaire enquêteur en cas d'empêchement de celui-ci et exercera alors ces fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- Mme Marlène GLENAT, gérante, tél. : 04 76 36 03 59 ou par courriel : contact@carrieresfromant.fr
- Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.99 – Mél : ddpp-ic@isere.gouv.fr).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie de Saint-Bonnet-de-Chavagne, sur le site internet des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr (<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Rapports-d-enquetes>) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.